



Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le 08/03/2023

ID : 029-212901615-20230306-DCM\_2023\_1\_1-DE

EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de  
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 17

Votants : 19

**N° 2023-1-1**

L'an deux mil vingt-trois,

Le 6 mars à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2023

Monsieur Christophe LAGADIC est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CRENN Rachel, FRANCHETEAU Laurent, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, MARTIN Corine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CORNIC Karine à CADIC Christophe, MILIN Claudine à SINIC Aurélie

Excusés : BERNARD Jean-Michel, GOURVES Muriel

Absentes : CARLIER Morgane, LE BOSSER Olivia

---

### Objet - DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2023

---

Monsieur RIVIERE, 1<sup>er</sup> adjoint et adjoint aux finances présente les orientations budgétaires pour 2023.

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230306-DCM\_2023\_1\_1-DE

RESULTAT 2022	
FONCTIONNEMENT	
Total recettes (réelles + opérations d'ordre)	2 176 154.26 €
Total dépenses (réelles + opérations d'ordre)	1 658 431.51 €
Résultat de clôture de l'année (excédent)	517 722.75 €
INVESTISSEMENT	
Total recettes (réelles + opérations d'ordre)	586 078.52 €
Total dépenses (réelles + opérations d'ordre)	650 554.36 €
Résultat de clôture de l'année	- 64 475.84 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	203 209.23 €
Recettes	55 732.00 €
SOLDE D'EXECUTION POSITIF année N-1	431 893.25 €
TOTAL DISPONIBLE EN INVESTISSEMENT	
Besoin de financement N-1 en investisst	- 64 475.84 €
Besoin de financ. Rembt en K*	- 200 000.00 €
Solde d'exécution positif N-1	431 893.25 €
Excédent 2022	517 722.75 €
TVA	48 000.00 €
TAXE D'AMENAGEMENT	60 000.00 €
SUBVENTION RAR 2022	55 732.00 €
SUBVENTION CCPF Salle Bellevue	233 300.00 €
PACTE FINISTERE voiries	45 000.00 €
EMPRUNT	1 000 000.00 €
<b>TOTAL DISPONIBLE</b>	<b>2 127 172.16 €</b>

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Prévisions 2023	
Fonctionnement	
<b>Recettes</b>	
013 Atténuation de charges	10 000.00 €
70 Produits	250 000.00 €
<b>73 Impôts et taxes</b>	
73111 taxes foncières	1 410 000.00 €
73224 Fd des DMTO - 5000 habitants	60 000.00 €
7388 autres taxes diverses	10 000.00 €
<b>74 Dotations - participations</b>	
7411 DGF	275 000.00 €
7412 Dotation péréquation	85 000.00 €
744 TVA fonctionnement	991.00 €
748 compensation état TP	15 000.00 €
74718 cantine à 1	20 000.00 €
<b>75 Autres prod. gestion courante</b>	
Locations	30 500.00 €
77 Recettes exceptionnelles	10 500.00 €
<b>Total recettes réelles</b>	<b>2 176 991.00 €</b>
<b>Dépenses</b>	
011 Caractère général	617 500.00 €
012 Charges de personnel	1 100 000.00 €
014 Atténuation de produits (FPIC)	36 000.00 €
65 Autres charges gest° courante	147 000.00 €
66 Charges financières	50 000.00 €
<b>Total dépenses fonctionnement</b>	<b>1 950 500.00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement prévu</b>	<b>226 491.00 €</b>

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Investissement - dépenses	
<b>20</b>	<b>12 000.00 €</b>
<b>21</b>	
2121 Plantations (arbres et arbustes)	2 000.00 €
21311 - Bâtiments mairie	25 000.00 €
- Rénovation ST	130 000.00 €
21318 - Autres bâtiments	29 500.00 €
2152 - Installations de voirie	30 000.00 €
21571 - Matériel de voirie	10 000.00 €
2181 -	
RAR 2022	2 031.00 €
Électricité bâtiments	15 000.00 €
Intrusion école	8 000.00 €
- ADAPT	10 000.00 €
2182 Matériel de transport	5 000.00 €
2183 Mat. Inform. Et bureau	10 000.00 €
2184 Mobilier	15 000.00 €
2188 – Autre immobilisations corpo.	25 000.00 €
<b>TOTAL 21</b>	<b>316 531.00 €</b>
<b>23</b>	
2313-100 Construction espace sport	
Démolition	100 000.00 €
Terrassement	60 000.00 €
Gros œuvre	420 000.00 €
Maître d'œuvre	130 000.00 €
238 - 100 - Avances	720 000.00 €
Total opération 100 - espace sportif	1 430 000.00 €
2313-200 - Maison Médicale	150 000.00 €
2315 - Installations techniques	
RAR voiries 2022	166 668.78 €
Enfouissements réseaux et télécom	60 000.00 €
Pont Coulouffant	170 000.00 €
Impasse allée vibert	14 000.00 €
rond point penhaot salaun	25 000.00 €
Creac'h keta	3 500.00 €
Lesquidic	30 000.00 €
<b>TOTAL 2315</b>	<b>469 168.78 €</b>
<b>TOTAL 23</b>	<b>2 049 168.78 €</b>
<b>Total dépenses investissement</b>	<b>2 377 699.78 €</b>

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230306-DCM\_2023\_1\_1-DE

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023.

Le Maire,  
David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 08/03/2023

Reçu en préfecture le 08/03/2023

Affiché le

ID : 029-212901615-20230306-DCM\_2023\_1\_1-DE